

Le Tribunal administratif de Bordeaux vient d'annuler le permis de construire de la tour Saint-Jean. Cette décision fait suite à trois recours formés par des riverains qui trouvent le projet de tour trop haut (61 mètres). Cette tour de 61 mètres doit comprendre 19 étages pour une résidence étudiante et hôtelière de 90 logements, du studio au T3. Elle se situe rue de Saget, près de la gare Saint Jean, au milieu d'un groupe d'immeubles qui sont déjà très hauts, mais de construction plus ancienne. La construction de la tour devait démarrer en 2017. La [VILLE DE BORDEAUX](#) / T : 05.56.10.20.30 prend acte de la décision.